



Dans la presse

« Au fil des matinées de travail, sans pression ni échéance, certains commencent à se projeter un peu plus dans l'avenir. Les envies reviennent. Les liens avec les institutions se renouent aussi ». *Le Monde*, 20 août 2013.

« Cette expérience permet aussi de changer le regard que la société porte sur eux ». *La Croix*, 20 mars 2013.

« 60 euros, c'est beaucoup quand on vit dehors », *Libération*, 4 juin 2013.

« TAPAJ : beaucoup de bruit pour l'insertion », *le Journal de l'Action sociale*, octobre 2013.

« Réinsertion sociale : le dispositif bordelais TAPAJ séduit au niveau national », *Aqui*, décembre 2013.

« Un job à la journée pour sortir de l'errance », *Direction(s)*, avril 2014.

« Initiée à Bordeaux, l'opération TAPAJ a fait du bruit dans toute la France », *Sud Ouest*, 27 janvier 2015.

« Opération TAPAJ : l'insertion innovante et ... efficace » *carenews.com*, 30 janvier 2015.

« TAPAJ : une expérience d'insertion qui fait école », *Ecosocial-info.com*, 3 février 2015.

Quelques exemples de missions

Chantier désherbage – Mairie,
Chantier Réaménagement d'espaces verts – SNCF,
Chantier maintenance et logistique – Auchan,
Point d'accueil et information public – ERDF,
Création du site internet TAPAJ France en lien avec TAPAJ Montréal – Orange

« Ce dispositif d'insertion des jeunes errants que leurs problématiques, d'addictions notamment, tiennent éloignés des dispositifs de droit commun a été retenu au titre des priorités du Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017.

Ce dispositif innovant s'adresse à un public jeune, fréquemment polyconsommateur de substances psychoactives, et éloigné des dispositifs d'accompagnement et de soins. Il favorise la continuité des interventions sanitaires et sociales en faisant de l'insertion socioprofessionnelle une porte d'entrée vers le soin.

Il s'inscrit dans une démarche de médiation sociale. En redonnant une place aux jeunes dans la vie de la cité, il atteint un objectif de renforcement de la tranquillité publique. Il repose sur une dynamique partenariale forte, entre associations, institutions, élus locaux et monde de l'entreprise. Pour l'ensemble de ces raisons, la MILDECA a décidé d'inscrire TAPAJ parmi les actions innovantes dont elle accompagne le développement. »

Danièle Jourdain Menninger,
Présidente de la MILDECA

Réseau Tapaj

CAARUD Planterose (Bordeaux),
CSAPA Béarn-Addictions (Pau) – Association CEID Addictions;
Association Clémence Isaure (Toulouse);
CSAPA Épice (Créteil) – Association Drogues et Société;
Association Ithaque (Strasbourg);
CSAPA « Les Wads » (Metz) – Association CMSEA;
CSAPA Essonne Accueil (Palaiseau) – Association Oppelia;
CAARUD Le Kaléidoscope (Paris), CAARUD Lou Passagin (Nice),
CAARUD Sleep-in (Marseille) – Groupe SOS - Prévention et Soins des Addictions.



- Une transférabilité nationale portée par la Fédération Addiction avec le soutien de la **Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives** sur quelques sites pilotes.
- Un appui d'expertise du CEID et de l'association intermédiaire ARE 33.
 - Une évaluation du programme par l'Université de Bordeaux (Centre Émile Durkheim).
 - Un accompagnement et une mise en œuvre opérationnelle sur les territoires par la Fédération Addiction et le CEID via un pôle ressources national – contact tapaj@tapaj.org
- Un engagement au respect de la **CHARTRE TAPAJ**.
- Une mise en réseau avec les partenaires nationaux (Auchan, SNCF, ERDF, Fondation Orange, Fondation Vinci pour la Cité).
- La création d'un site internet **TAPAJ FRANCE** et d'un blog d'échange entre tapajeurs, www.tapaj.org



TAPAJ FRANCE

Travail Alternatif Payé À la Journée



“TAPAJ : un nouvel outil pour aller à la rencontre d’un public souvent réfractaire à toute démarche auprès des institutions”

TAPAJ, pour **Travail Alternatif Payé À la Journée**, est un programme d’insertion spécifique permettant aux jeunes en très grande précarité d’être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d’expérience professionnelle particulière et ne les engage pas sur la durée. La **CHARTRE TAPAJ FRANCE** en définit le cadre. Sa mise en œuvre s’appuie sur un **partenariat opérationnel avec des entreprises et des collectivités locales.**

TAPAJ POUR QUI ?

Pour des jeunes de 18 à 25 ans, en situation de grande précarité

- en errance, sans domicile fixe (squat, rue, en hébergement précaire)
- en situation de rupture familiale et rétifs au contact avec les institutions
- consommateurs de substances psychoactives
- vivant de la mendicité et/ou de ressources illégales

TAPAJ POUR QUOI ?

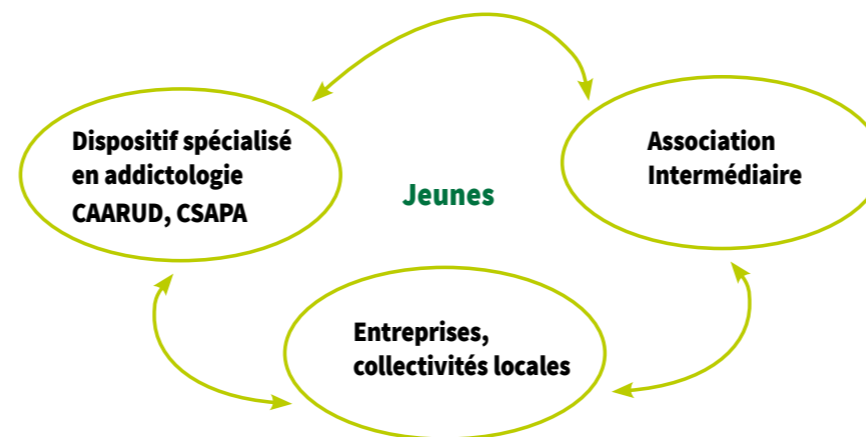
Une porte d’entrée vers le soin :

- en s’appuyant sur les outils de l’insertion professionnelle et de la réduction des risques.

Un marchepied entre les réponses d’assistance et les réponses d’insertion :

- en permettant aux jeunes d’avoir accès à une source de revenu légal, avec le minimum de contraintes ;
- en les immergeant immédiatement dans les codes du monde de l’emploi (contrats, chèques, bulletins de salaire...);
- en les accompagnant pour réduire l’écart entre leur mode de vie et les exigences des dispositifs traditionnels de travail et d’insertion.

“TAPAJ repose sur une dynamique partenariale forte entre associations, institutions et monde de l’entreprise”



TAPAJ COMMENT ?

Le jeune

- peut s’inscrire jusqu’à la veille pour le lendemain pour une session de travail de 4 heures en phase 1,
- est rémunéré (10€/heure) à la fin de la journée par chèque échangeable en espèces dans un bureau de La Poste.

Le CSAPA/CAARUD* en tant que porteur du dispositif

- démarche les partenaires susceptibles de proposer des missions compatibles avec les différentes phases du dispositif ;
- accompagne les jeunes durant la session de travail dans une relation éducative côte à côte valorisant le « faire avec » – une présence sécurisante tant pour les jeunes que pour les entreprises.

L’association intermédiaire

- est juridiquement l’employeur du jeune,
- assure la rémunération du jeune dans les conditions spécifiques à TAPAJ et édite un bulletin de salaire en fin de mois, reprenant le décompte des heures travaillées.

Les partenaires « employeurs »

- proposent des missions programmées par sessions de 4 heures sur un mois, renouvelables ;
- veillent à trouver des chantiers sans objectif de rendement sur la phase 1 ;
- agissent à l’échelle locale, notamment au titre de la RSE ;
- participent au pool national des partenaires « employeurs » TAPAJ.

*Centre de soins d’accompagnement et de prévention en addictologie / Centre d’accueil et d’accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues



TAPAJ UN PROJET EN TROIS PHASES

phase 1 - la prise de contact

- Inscription via les éducateurs de rue, le centre de soin, le téléphone, pour travailler dès le lendemain.
- Un chantier par semaine sur 4 heures par groupe de 7 jeunes encadrés par un éducateur.
- Un salaire de 10 €/heure net versé à la fin de la journée sous forme de chèque emploi service échangeable immédiatement en liquide à La Poste.
- Une fiche de salaire établie en fin de mois.

phase 2 - la prise en charge

- Une proposition pour un contrat de travail plus long, allant jusqu’à trois jours avec rémunération en fin de contrat.
- Une mise à plat de la situation administrative, médicale et sociale.
- Une recherche d’hébergement.

phase 3 - l’accompagnement

- Une augmentation du volume horaire travaillé.
- Une expérimentation de chantiers autonomes avec l’association intermédiaire partenaire ou intérim.
- Un accompagnement des projets d’insertion professionnelle (formations qualifiantes, chantiers d’insertion, contrats de droit commun...).

“TAPAJ favorise la continuité des interventions sanitaires, sociales et d’insertion”